

## REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE RESTAURATION

La demi-pension est un service rendu aux élèves et à leur famille, le non respect des règles énoncées ci-dessous entraînera automatiquement des sanctions, en particulier l'exclusion du service restauration.

Ce règlement vient compléter le règlement intérieur de l'établissement applicable au sein du service de restauration. [P] [SEP]

### INSCRIPTION ET DEMISSION

#### *Inscription*

**L'inscription s'effectue tous les ans** auprès du service intendance du lycée Elisa Lemonnier, après avoir rempli le formulaire d'inscription ou de réinscription accompagné des pièces obligatoires demandées, l'élève est considéré demi-pensionnaire. Une carte d'accès à la demi-pension lui est remise lors de sa première inscription.

Les élèves n'ayant pas rempli de dossier d'inscription sont considérés comme externes et ne peuvent pas déjeuner à la demi-pension.

#### *Démission*

En cas de démission ou de départ pour tout autre motif, **un formulaire de demande de remboursement**, disponible au secrétariat d'intendance en charge de la demi-pension, vous permet de demander le remboursement des sommes restantes sur la carte de demi-pension, de faire un don à la caisse de solidarité de l'établissement ou de transférer le solde sur le compte d'un frère ou d'une sœur présent dans l'établissement.

Le formulaire de demande de remboursement doit être retourné rempli et signé par le responsable légal de l'élève accompagné **obligatoirement** de la carte de demi-pension. Dans le cadre d'un remboursement le RIB du responsable légal doit être agrafé au formulaire. **Toute démission est définitive pour l'ensemble de la scolarité dans l'établissement.**

### [P] [SEP] ACCES ET FONCTIONNEMENT [P] [SEP]

#### *Accès*

L'accès se fait sur réservation et le paiement au ticket. [P] [SEP]

#### *Carte d'accès*

**La première carte est délivrée gratuitement** lors de la première inscription à la demi-pension, elle comporte votre nom et prénom (au recto) et votre numéro de compte (au verso). Elle reste **valide durant toute la scolarité** (de la 2<sup>nd</sup> au BTS) ; **elle doit donc être conservée** même pendant les vacances scolaires.

**Cette carte est personnelle : elle ne peut être ni prêtée, ni cédée. Toute fraude est passible d'exclusion de la demi-pension.**

**La carte n'autorise d'un seul passage par jour.**

En cas de dégradation, perte ou vol, sa disparition doit être signalée immédiatement au service de l'Intendance du Lycée ; **le premier remplacement de cette carte sera facturé 5€, les suivantes 10€** selon décision du conseil d'administration du 26/04/2024.

En cas d'oubli de votre carte, un passage est accordé dans la limite d'un par mois par le service de l'intendance et dans la mesure où la réservation a été faite.

## Réservation

**La réservation est obligatoire pour accéder à la demi-pension.**

Celle-ci peut se faire sur les bornes de réservation se trouvant dans le hall ou en ligne via le portail du prestataire d'accès accessible depuis le site internet (rubrique Usagers \ Liens utiles) ou l'ENT du lycée. Il est possible de réserver ou d'annuler sur plusieurs jours.

**La fin des réservations ou annulations est fixée à 10h30**, au delà les repas réservés seront facturés, consommés ou non. Aucun remboursement de repas réservé mais non consommé n'est possible.

**En cas de non réservation, l'accès à la demi-pension ne sera pas autorisé.**

## Les services en ligne <sup>[P]</sup><sub>[SEP]</sub>

Un code d'accès au portail du prestataire d'accès sera transmis en début d'année scolaire pour les nouveaux inscrits pour que vous puissiez réserver ou annuler des repas et créditer le compte en ligne. <sup>[P]</sup><sub>[SEP]</sub>

## Horaires demi-pension

Le service restauration est proposé en self-service et fonctionne du lundi midi au vendredi midi.

Les élèves ont le droit à une entrée, un plat, un fromage, un dessert.

**Il est ouvert de 11 h 30 à 13 h 30 (fin du service), le réfectoire doit être libéré à 13h45.** <sup>[P]</sup><sub>[SEP]</sub>

## Modalités financières

Le tarif du ticket est fixé par la région Ile de France.

**Le compte est crédité à l'inscription pour 10 repas minimum, tout rechargement de la carte doit être fait pour au minimum 10 repas mais ne peut être inférieur à 15€.**

Le paiement peut se faire :

- ↳ **par paiement en ligne** via le portail du prestataire d'accès accessible depuis le site internet ou l'ENT du lycée. <sup>[P]</sup><sub>[SEP]</sub>
- ↳ **par chèque à l'ordre du Lycée Elisa Lemonnier**, à déposer dans la boîte aux lettres située à côté du bureau chargé de la demi-pension **avant 9h30 pour un enregistrement pour le jour même** en indiquant au dos du chèque les noms, prénoms et numéro de carte. <sup>[P]</sup><sub>[SEP]</sub>
- ↳ Le paiement en espèces pour la demi-pension est exceptionnel et conditionné à la présence de la secrétaire d'intendance. Il est accepté pour le rachat des cartes de demi-pension et de lycéen/étudiant.

Aucun encaissement ne sera accepté au delà de 13h00.

L'élève doit s'assurer que son compte est suffisamment approvisionné, l'accès sera interdit aux élèves n'ayant plus de crédits quelque soit le motif. Il pourra surveiller le solde de sa carte en consultant l'écran du distributeur de plateau. <sup>[P]</sup><sub>[SEP]</sub>

**Il est interdit de consommer en salle de restauration des repas ou tout produit provenant de l'extérieur.**

**Il est interdit d'utiliser la salle de restauration si on ne déjeune pas à la demi-pension.** <sup>[P]</sup><sub>[SEP]</sub>